



Succession de ma grand-mère

Par isa71, le 12/09/2011 à 20:43

Bonjour,

nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur la succession de ma mémé qui a simplement de l'argent et pas de biens immobiliers, que va t'il se passer si on ne fait rien et que chacun reste sur ses positions ? je précise qu'une notaire s'occupe de la paperasse

Par mimi493, le 12/09/2011 à 21:12

Il ne se passera rien jusqu'à ce que le notaire somme les parties de signer l'acte de partage et qu'à défaut, il fasse un PV de difficultés, là, un des héritiers peut assigner les autres en justice (avec tous les frais pour tout le monde que ça va engendrer)

Par isa71, le 12/09/2011 à 21:25

merci pour votre réponse très rapide

Par isa71, le 12/09/2011 à 21:55

c'est quoi au juste un pv de difficulté ?

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **23:41**

C'est le notaire qui dresse un procès-verbal indiquant qu'un ou plusieurs héritiers refusent de signer. C'est la preuve qui permet d'aller en justice (sinon, on verrait des héritiers mis en justice alors qu'ils ne refusent pas)

Par **isa71**, le **13/09/2011** à **07:29**

oké merci